



19 janvier : journée nationale d'action contre l'enfermement des sans-papiers



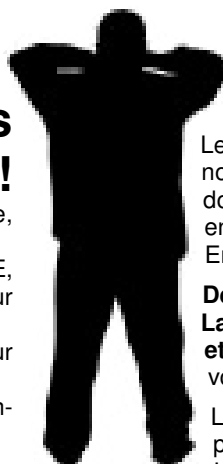
Des personnes vivent dans notre pays SANS-PAPIERS. Ils vivent ici, leurs enfants vont à l'école ici, parfois ils travaillent ...

Etre sans papiers c'est une situation administrative, **ce n'est pas un crime !**

et pourtant ...

La chasse aux étrangers est ouverte !

Les contrôle et arrestations se multiplient : dans la rue, aux abords ou à la Préfecture, à domicile
Des pressions sont faites sur le personnel de l'ANPE, de certaines associations, les travailleurs sociaux pour qu'ils dénoncent les sans-papiers qu'ils accueillent !
Dans les écoles, des policiers « se renseignent » sur telle ou telle famille sans papiers...
Il s'agit de faire du chiffre ! 25000 expulsions demandées par Hortefeux pour 2007



En centre de rétention ou en prison, les sans-papiers sont enfermés !

Les « centres de rétention administrative » sont des prisons pour étrangers qui ne disent pas leur nom. Dans ces lieux fermés, ceinturés de barbelés et contrôlés par la Police, les étrangers qui doivent être expulsés peuvent être enfermés jusqu'à 32 jours. Ce sont des adultes, mais de plus en plus souvent aussi des familles avec des mineurs, et même des enfants en bas âge !
En 2006, 201 enfants ont été enfermés en centre de rétention en France ... dont 117 à Lyon !

De plus en plus de personnes sont « retenus » (1 500 places aujourd'hui contre 786 en 2002)
La durée légale de rétention augmente : 7 jours en 1981, 10 jours en 1993, 12 jours en 1998 et enfin 32 jours depuis 2003 (le Parlement européen discute de l'adoption d'une circulaire prévoyant une durée de rétention pouvant atteindre 18 mois !).

Les étrangers arrêtés qui tentent d'échapper à l'expulsion vers un pays qu'ils ont fui peuvent être condamnés à 3 mois de prison.

L'infraction aux lois sur le séjour est aujourd'hui considérée comme un délit passible d'emprisonnement.

Des étrangers peuvent ainsi être emprisonnés pour le simple fait de ne pas se trouver en règle. Et après la prison, rien n'est réglé ! ils sont toujours sans papiers et expulsables !
Selon les chiffres du Ministère de l'Intérieur, les détenus étrangers incarcérés pour infraction à la législation sur le séjour représentent le quart des détenus étrangers en métropole (soit plus de 3 000 personnes). Entre 1984 et 1996, leur nombre a augmenté de 330% !!

**LES ÉTRANGERS SANS-PAPIERS NE SONT PAS DANGEREUX ! ILS SONT EN DANGER !
REFUSONS LA CRIMINALISATION DES SANS-PAPIERS !
ÊTRE SANS PAPIER N'EST PAS UN DÉLIT.
NON À L'ENFERMEMENT DES SANS-PAPIERS.**

Manifestation régionale à l'appel de :

Pour se rendre à Satolas.
Départ collectif.
Rendez-vous à
13h00
Métro Mermoz Pinel.

MANIFESTATION
SAMEDI 19 JANVIER à 15h00
devant le Centre de Rétention Administrative
de Satolas (Aéroport Saint-Exupéry)

